

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1057>

# Répression antisyndicale : Lettre ouverte du SPEG au Recteur

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 21 juillet 2009

Mis à jour le : dimanche 16 août 2009

---

UGTG.org

---

Monsieur Le Recteur,

Nous accusons réception, le vendredi 10 juillet 2009, de trois lettres datées du 1er juillet 2009, arrivées sur notre fax, adressées à trois enseignants qui sont des responsables ou simples militants du SPEG.

Ce sont à l'évidence des courriers administratifs puisqu'ils sont adressés à nos camarades sous le couvert de leur chef d'établissement. Vous annoncez aux trois enseignants destinataires de ce courrier votre décision d'effectuer à leur encontre un prélèvement pour « absence de service fait » pendant « 31 jours de grève », et « de ramener ce prélèvement à 20 jours », « Compte tenu du nombre de jours de grève, du caractère particulier de la mobilisation et de [leurs] obligations en tant que responsable syndical ».

Après avoir annoncé le 16 mars dernier, conformément aux préconisations de l'article 164 du protocole d'accord du 04 mars 2009, qu'aucune décision concernant les retenues sur salaire ne serait prise sans avoir rencontré et informé les organisations syndicales, vous prenez le 1er juillet, la décision, unilatérale et arbitraire, de punir quelques uns d'entre nous.

Nous en prenons acte.

**Votre décision et le procédé mis en oeuvre qui relève de l'arbitraire appellent de notre part plusieurs questions :**

- Selon quels critères avez-vous opéré vos choix ?
- En quoi de votre point de vue « la mobilisation avait-elle un caractère particulier » ?
- Quelles étaient « les obligations » de ceux que vous avez ciblés ?
- Sur quoi repose donc votre décision de retenue des 20 jours ?
- Qui d'autre avez-vous ciblé ?
- Pourquoi avoir attendu le début des vacances pour mettre à exécution votre plan ?
- Depuis quand les personnels de l'académie sont-ils domiciliés au siège de leur syndicat ?
- Que dit la réglementation ?

Dans ce courrier vous n'indiquez nullement à ces enseignants que vous adressez une copie au syndicat.

- Depuis quand le syndicat est-il devenu une étape dans la transmission, nécessairement par la voie hiérarchique, de la correspondance entre l'administration et le personnel de l'Académie ?

En informant nos camarades du second degré, en violation des règles de la correspondance entre l'Administration et le personnel, par le biais de notre fax, vous nous signifiez clairement que c'est bien notre syndicat que vous ciblez, à travers quelques uns de ses responsables et de ses militants.

Nous SPEG, comme toujours, avons pris nos responsabilités. Nous avons participé aux 44 jours de grève. Nous le

revendiquons. Nous l'assumons.

Pendant la grève, dans les quartiers, les communes, nos adhérents ainsi que de nombreux autres enseignants ont encadré des centaines d'élèves en attendant la reprise des cours.

Après la grève, nous nous sommes donné les moyens de poursuivre notre programme et de le terminer dans les meilleures conditions afin d'assurer la réussite de l'année scolaire de nos élèves.

Nous y sommes parvenus. Pour ce faire, nous avons été guidés, non par votre arrêté concernant la modification du calendrier scolaire et votre circulaire sur le rattrapage, remplis de contradictions et de ce fait contreproductifs, mais bien par notre conscience professionnelle, notre sens des responsabilités et notre attitude citoyenne !

Le grand mouvement social qu'a connu notre pays a fait prendre conscience à des milliers d'enseignants et à des dizaines de milliers de Guadeloupéens, non seulement des nombreux dysfonctionnements de cette académie, de la situation des Titulaires en Zone de Remplacement (TZR), de l'opacité dans la gestion des personnels, du traitement qui était réservé aux non titulaires, mais aussi des conditions de vie de la majorité des élèves et de leurs familles.

Si aujourd'hui, les 19 lauréats sur la liste complémentaire du concours des professeurs des écoles (PE) ont pu garder le bénéfice de leur concours,

Si dans les écoles où ceux-ci ont été affectés, les élèves ont pu avoir un professeur durant le reste de l'année scolaire,

Si la réorganisation de l'aide personnalisée au primaire a été validée,

Si de nombreux TZR de l'académie ont pu enfin être stabilisés sur postes en établissement cette année,

C'est grâce au mouvement initié par le collectif LKP et dans lequel 6 syndicats de l'Education étaient partie prenante.

Si, de manière plus générale, le prix de l'essence, les prix de certains produits de première nécessité ont baissé, si 80 000 foyers modestes ont obtenu une prime, s'il y a eu un accord sur les salaires, si de plus en plus de Guadeloupéens prennent conscience de leur identité et de leur histoire....

### **C'est le résultat des 44 jours de mobilisation.**

Malgré les pressions de toutes sortes exercées sur certains, par vous et par vos collaborateurs de la direction du Rectorat, en évoquant un soi-disant « devoir de réserve », les personnels de l'Education ont résisté. Ils ont ainsi contribué à la réalisation de l'accord du 04 mars 2009 qui a marqué la suspension de la grève.

**Nous en sommes très fiers !**

**Aujourd'hui vous tentez de nous faire payer cette mobilisation ? Libre à vous !**

Vous voulez prendre certains de nos camarades par le ventre ? La Guadeloupe ne laissera jamais mourir de faim ses enfants !

## Répression antisyndicale : Lettre ouverte du SPEG au Recteur

---

Vous voulez nous faire taire ? C'est mal nous connaître !

Votre décision d'effectuer un retrait de salaire de 20 jours à quelques uns d'entre nous, nous renforce dans notre détermination à lutter contre le manque d'équité et les injustices qui sont légion dans cette académie !

Chaque fois que cela sera nécessaire nous ne manquerons pas de dénoncer les pwofitasyon, quel que soit le prix à payer !

Par conséquent, Monsieur Le Recteur, ne comptez pas sur nous pour pleurnicher, pour vous supplier de ne pas faire de retenues sur nos salaires, ou encore pour vous demander de répartir ces retenues sur plusieurs mois.

Plus que jamais, nous continuerons à nous battre pour une politique rectorale au service de tous les élèves afin d'assurer leur réussite quelle que soit la voie choisie.

Nous continuerons à lutter, contre toute forme de pression et pour le respect de tous les personnels.

Comme tous les recteurs, vous partirez et nous, nous continuerons à faire respecter les droits des personnels de l'Education de Guadeloupe face à une administration rectorale répressive et abusant du pouvoir qui lui est provisoirement conféré, nous continuerons à nous battre pour une Ecole au service de la Guadeloupe et de sa jeunesse.

Pointe-à-Pitre, le 16 juillet 2009

**Syndicat des Personnels de l'Education en Guadeloupe**